

• QU'est-ce la médiation?

Dans le cadre de l'éducation spéciale, la médiation est un processus facultatif qui peut être utilisé dans le règlement des conflits entre le parent/tuteur légal d'un élève ayant un handicap et Montgomery County Public Schools (MCPS). Si, ou le parent/tuteur légal, ou MCPS, refuse de participer, alors, la médiation n'aura pas lieu. La médiation fait partie de l'*Individuals with Disabilities Education Act*, une loi fédérale.

• QUI peut demander la médiation?

Soit un parent/tuteur légal, soit un représentant de MCPS, peut demander la médiation en remplissant une demande et en l'envoyant à MCPS Resolution and Compliance Unit, 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850-1747.

• QUAND se déroulera la médiation?

Le Maryland Office of Administrative Hearings (OAH) est responsable pour arranger la médiation. Un effort raisonnable est fait pour que la médiation soit arrangée dans les 20 jours suivant la réception de la demande de médiation. La médiation peut avoir lieu avant ou en même temps qu'une demande de procès en bonne et due forme. La demande de médiation ne peut pas être utilisée dans le refus ou le retard du droit au procès en bonne et due forme du parent/tuteur légal, ou dans le refus de tout autre droit sous la loi.

• COMMENT fonctionne la médiation?

La partie qui demande la médiation doit clairement identifier le problème sur le formulaire Request for Mediation/Due Process Hearing (Demande de Médiation/Procès en bonne et due forme). Pour obtenir une copie de ce formulaire, veuillez appeler le 301-517-5864.

Les médiations sont menées par un juge de loi administrative ou les avocats-conseils assignés par OAH, une agence d'état indépendante. Toute partie de la médiation a le droit d'être accompagnée et conseillée par un avocat, ou d'emmener d'autres représentants.

Les médiations sont confidentielles et ne peuvent pas être enregistrées. Les détails des sujets discutés et de l'information présentée ne peuvent être utilisés comme preuve à aucune procédure judiciaire à l'avenir.

Les participants ayant besoin d'un interprète ou ayant des besoins spéciaux liés à un handicap peuvent demander un interprète ou une adaptation. Les demandes devraient être reçues au moins 10 jours ouvrables avant la médiation arrangée.

• OÙ se déroulera la médiation?

La médiation se déroule d'habitude à MCPS, Carver Educational Services Center, 850 Hungerford Drive, Rockville, Maryland 20850-1747. Le numéro de salle est fourni dès que la date de la médiation est arrangée et confirmée par OAH.

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Processus de Médiation pour l'Éducation Spéciale

ÉTAPE 1 Introduction	ÉTAPE 2 Établissement des faits	ÉTAPE 3 Collaboration	ÉTAPE 4 Réunion	ÉTAPE 5 Résolution
<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants sont présentés. Le médiateur explique les règles de base. Le médiateur explique les droits et les responsabilités des participants. Tous les participants signent l'Accord de la Médiation (Agreement to Mediate). 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque participant est demandé à décrire la dispute et leurs soucis. Chaque participant est demandé à décrire toute proposition dans le but de résoudre le conflit. 	<ul style="list-style-type: none"> Le médiateur promeut la discussion entre les participants, tout en se rapportant à leurs sentiments et soucis. Le médiateur révisé les solutions proposées. Par le biais de la collaboration, le problème pourrait être résolu. 	<ul style="list-style-type: none"> Si nécessaire, le médiateur rencontre chaque participant face à face pour résoudre des soucis. 	<ul style="list-style-type: none"> Dès qu'un accord est parvenu, le médiateur met par écrit les conditions. Tous les participants signent cet accord, qui est appliqué dans un tribunal qui a l'autorité sous la loi de l'état d'examiner ce genre d'appel. Si les participants ne peuvent pas parvenir à un accord durant la séance de médiation, ils peuvent demander, par écrit, un procès en bonne et due forme, si une telle demande n'a pas déjà été faite.

Ci-joint est une liste d'avocats et d'organisations de soutien qui peuvent fournir des services légaux ou autres services aux individus impliqués dans les disputes dans le cadre de l'éducation spéciale.

Legal Aid Bureau, Inc.
229 Hanover St.
P.O. Box 907
Annapolis, MD 21404
410-263-8330
800-666-8330

500 East Lexington St.
Baltimore, MD 21202
410-951-7777
800-999-8904

103 S. Hickory Ave.
Bel Air, MD 21014
410-879-3755
410-836-8202
800-444-9529

110 Greene St.
Cumberland, MD 21502
301-777-7474
866-389-5243

106 N. Washington St.
Ste. 101
Easton, MD 21601
410-763-9676
800-477-2543

22 South Market St.
Ste. 11
Frederick, MD 21701
301-694-7414
800-679-8813

P.O. Box 249
Route 231
Hughesville, MD 20637
301-932-6661
410-535-3278
877-310-1810

6811 Kenilworth Ave.
Calvert Building
Ste. 500
Riverdale, MD 20737
301-927-6800
888-215-5316

111 High St.
P.O. Box 4116
Salisbury, MD 21801
410-546-5511
800-444-4099
29 W. Susquehanna Ave.
Ste. 305
Towson, MD 21204
410-296-6705
www.mdlab.org

Maryland Disability Law Center (MDLC)
1500 Union Ave.
Ste. 2000
Baltimore, MD 21211
410-727-6352
410-727-6387 TDD
800-233-7201
<http://disabilityrightsmd.org/>

Kennedy Krieger Institute
Maureen van Stone,
Esq., M.S. Director
Project HEAL
716 N. Broadway
Office 106
Baltimore, MD 21205
443-923-4416
443-923-4414 (NUMÉRO D'ADMISSION)
vanstone@kennedykrieger.org

Mallory Finn, Esq.
Staff Attorney,
Project HEAL
716 N. Broadway
Office 111
Baltimore, MD 21205

Parents' Place of Maryland
801 Cromwell Park
Drive Suite 103
Glen Burnie, MD 21061
410-768-9100
www.ppmmd.org

University of Maryland Clinical Law Office
500 West Baltimore St.
Baltimore, MD 21201
410-706-3295
www.law.umaryland.edu

¹Maryland State Department of Education, Family Support & Dispute Resolution Branch. (juin 2015). *Liste d'assistance bénévole ou moins coûteuse pour les disputes dans le cadre de l'éducation spéciale*. Extraite le 22 juin 2016 de http://archives.marylandpublicschools.org/MSDE/divisions/earlyinterv/complaint_investigation/docs/Free-and-Low-Cost-092015.pdf.

Pour de plus amples informations concernant le processus de médiation, veuillez contacter le MCPS Resolution and Compliance Unit au 301-517-5864. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de MCPS à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/special-education/compliance/.